



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 22/487CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 22/487CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Programme 4423 Culture Fonctionnement et Investissement - Attribution des aides à la conception de spectacle, création de spectacles, composition musicale et à la production de phonogramme et clip vidéo (2ème comité d'experts consultatif 2022 du 30 juin 2022)

L'an deux mille vingt deux, le douze juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni in Aiacciu, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Dominique LIVRELLI, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 de la Commission, relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime cade exempté de notification n°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023,
- VU** le règlement UE n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012, relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général,
- VU** la décision de la Commission 2012/21/UE du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment le Titre II, Livre IV, IVème partie,

- VU** la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 approuvant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,
 - VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
 - VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
 - VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
 - VU** les tableaux d'échéanciers des crédits de paiement annexés au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
 - VU** l'avis du Comité d'experts consultatif du fonds d'aides à la conception de spectacles, création de spectacles, composition musicale et à la production de phonogramme et clip vidéo du 30 juin 2022 annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de la Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Culture
(SGCE – RAPPORT N° 0768)**

ARTICLE PREMIER : En application de la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 approuvant le règlement des aides pour la Culture, le Président du Conseil exécutif de Corse est autorisé à signer la convention portée en annexe du présent arrêté.-

ARTICLE 2 : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

CULTURE

ORIGINE : B.P 2022

PROGRAMME : 4423 – FONCTIONNEMENT

MONTANT DISPONIBLE.....3 156 568,58 €

I - Aide à la création de spectacle et à sa diffusion : chapitre 2 - mesure 2.3-C

ASSOCIU « LA DANZATERIA » – BASTIA

Création et diffusion du spectacle « Corps et son »..... 20 000 €

ASSOCIU « STRADA MUSICALE » – ALATA

Création et diffusion du spectacle « Petru è u Luppu »..... 40 000 €

MONTANT AFFECTE60 000 €

DISPONIBLE A NOUVEAU3 096 568,58 €

ORIGINE : B.P 2022

PROGRAMME : 4423 INVESTISSEMENT

MONTANT DISPONIBLE.....4 043 678,14 €

I. Aide à la production d'albums musicaux : chapitre 4 – mesure 4.4

ASSOCIU « PARTI DES OISEAUX » – AIACCIU

Production de l'album du groupe Vanguardia.....6 977,00 €

ASSOCIU « PICK AND PIE RECORDS » – ALGAIOLA

Production de l'album du groupe Denys and Roses.....15 193,00 €

MONTANT AFFECTE22 170,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU4 021 508,14 €

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au portail des actes de la Collectivité de Corse : <https://actes.isula.corsica/webdelibplus>.

AIACCIU, le 12 juillet 2022

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI